

Les CPOM se généralisent. Si vous devez engager une démarche de contractualisation...

www.realites-et-projets.fr – info@realites-et-projets.fr

... nous pouvons vous accompagner

Réalités & Projets Consultants vous propose :

- ➔ D'organiser la démarche projet
- ➔ De vous accompagner dans la réalisation du diagnostic préalable sur toutes ses dimensions (stratégie, moyens, performance...)
- ➔ De vous apporter un appui méthodologique jusqu'à la signature du CPOM

Une approche et une méthodologie conformes à la démarche et aux outils conçus par l'ANAP.

Le cabinet
interviendra dans
les 4 étapes
d'élaboration
d'un CPOM

1 CADRAGE DE LA DEMARCHE

- Mettre en place d'un « groupe-projet » interne
- Constituer le Comité de pilotage (COPIL)
- Préciser la méthodologie contractualisation avec l'instance concerné (ARS, CD...)
- Fixer le calendrier de négociation et la plan d'actions

2 REALISATION ET PARTAGE DU DAGNOSTIC

- Élaborer un diagnostic partagé autour de 3 axes de référence (ANAP) : stratégique ; qualité et performance : ressources (humaines, financières)
- Réaliser le autodiagnostic : consultation documentaire et des acteurs
- Analyser les données et rédiger l'autodiagnostic

3 NEGOCIATION DES OBJECTIFS, DES MOYENS ET FORMALISATION D'UN PLAN D' ACTIONS

- Définir les objectifs prioritaires
- Définir les moyens nécessaires

4 ETAPE DE CONTRACTUALISATION

- Rédiger un avant-projet de contrat
- Animer le Comité de pilotage visant à valider les orientations

Tout au long de la
démarche le cabinet
assurera l'animation
des instances, la
synthèse des
éléments débattus et
validés